



Votre avis compte

Santé & Prévoyance, encore un recul de la solidarité ?

La direction veut augmenter nos cotisations

En invoquant un **pseudo-déficit**, et pour permettre à IPECA d'augmenter les excédents et les réserves, elle négocie des augmentations de cotisations visant aussi à limiter le nombre de conjoints utilisant IPECA.

Les affirmations de la direction et des autres syndicats

- Selon la direction, le régime serait déficitaire depuis la mise en place du nouveau contrat et ce serait dû au "comportement de consommateurs" des salariés et leurs ayants-droits.

Ce que dit la CGT

- C'est faux et insultant d'affirmer que les salariés et leurs ayants-droits vont chez le dentiste, à l'hôpital, ou se font vacciner par plaisir !
- Régime complet Santé/Prévoyance déficitaire : c'est faux ! **Plus de 60 millions € de réserves**, en baisse en 2024 de 0,8% seulement : au rythme actuel, il faudrait un siècle pour les épuiser !
- Régime Santé déficitaire : c'est vrai mais il est provoqué par les politiques salariales au rabais décidées par Airbus et il est largement compensé par les énormes excédents du régime Prévoyance.
- Comme pour la Sécu (mais aussi les retraites et les services publics), les recettes de la mutuelle ce sont nos cotisations, donc nos salaires. **La baisse de salaire moyen de 3,1% (5% chez ADS, chiffre officiel direction dans la BDESE à euro constant) depuis 2020 et les primes exonérées** (intéressement/participation), **c'est 18 Millions € en moins de cotisations santé/prévoyance encaissées par IPECA en 2024.**

Ce qui est proposé à l'avenant négocié

- Enfants intégrés dans une cotisation obligatoire « salarié + enfants », ce qui ferait une économie d'environ 350€/an pour certaines familles monoparentales dont les enfants sont couverts par Ipeca.
- Afin de compenser la baisse du salaire moyen (base des cotisations), augmentation très importante pour les salariés qui souhaitent couvrir leur conjoint : **~+200€/an pour les conjoints au chômage ou retraités ou déjà couverts et environ +800€/an pour les autres conjoints** (dont ceux actuellement dispensés).
- Introduction d'un reste à charge de 20% sur médecines douces, lentilles, automédication avec conservation des plafonds actuels.

Les revendications portées par la CGT

- **Augmenter les salaires et pas les cotisations facultatives**
- **Cesser d'accumuler des réserves injustifiées**
- **Une cotisation famille solidaire et unique**, c'était possible jusqu'en 2022, pourquoi ça ne le serait plus aujourd'hui ?
- **Zéro reste à charge** quand il y a une prescription médicale.

La solidarité en santé, qu'est-ce que c'est ?

Depuis sa création en 1945, la sécurité sociale s'efforce de faire vivre un principe,

chacun selon ses capacités ...

chacun cotise en proportion de son revenu, celui qui gagne beaucoup paye plus que celui qui gagne moins

... à chacun selon ses besoins

car les besoins en santé évoluent tout au long de la vie, selon l'âge, la situation familiale ou l'état de santé.

La solidarité en santé, tout le monde en bénéficie au cours de sa vie !

Contactez-nous :
cgt_tlse@airbus.com

SCAN ME



Et vous qu'en pensez-vous ? Donnez votre avis en répondant à l'enquête CGT